

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 21 SEP. 2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 06 OCT. 2015	N° d'enregistrement F05215 P 0058 -
--	--	---

1. Intitulé du projet

Couverture partielle de la voie des berges à Angers

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Société Publique Locale de l'Anjou
 Nom, prénom et qualité de la personne Michel BALLARINI, Directeur Général, mandataire
 habilitée à représenter la personne morale agissant au nom et pour le compte de la Ville d'Angers
 RCS / SIRET 5 2 8 8 4 8 1 5 3 0 0 0 1 1 Forme juridique SPL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6b) Infrastructures routières : modification ou extension non substantielle d'autoroutes ou voies rapides, y compris échangeurs	Couverture partielle de la route départementale 323 (voie des berges) dans sa section comprise entre la trémie Molière et la trémie Verdun à Angers
7b) Ouvrages d'art : tunnels et tranchées couvertes d'une longueur inférieure à 300 mètres	Couverture d'une longueur de 110 mètres et d'une largeur d'environ 30 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Couverture partielle de la voie des berges permettant l'aménagement de nouveaux espaces publics dans le centre d'Angers en lien avec la rivière Maine.

4.2 Objectifs du projet

Annexe n°2

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site Centre-ville Maine s'étend des pieds du château d'Angers à la place Molière, passant par le bas de la montée Saint-Maurice, la place de la Poissonnerie, le pont de Verdun et la rue Beaurepaire.

Les aménagements projetés visent à qualifier ce site central, délaissé malgré sa situation emblématique. Il s'agit de constituer un grand cadre paysager unifié, avec une image attractive et des espaces publics dédiés à de multiples usages et pour tous les modes de déplacement. La recherche d'une fréquentation par tous les publics, familles, actifs, étudiants, touristes, doit s'étendre et être bénéfique pour la mise en valeur du centre-ville et des rives de la Maine.

La couverture partielle de la voie des berges, qui permettra de relier en surface les trémies Molière et Verdun, offrira l'opportunité de créer une grande esplanade en prairie, donnant sur la rivière, conçue comme un espace scénographique et modulable.

L'ouvrage projeté, d'une longueur d'environ 110 mètres et d'une largeur d'environ 30 mètres, sera structurellement indépendant des ouvrages existants. Il sera composé de tabliers reposant sur des pieux qui prendront place au niveau des actuelles rampes d'accès à la voie des berges.

Le projet est conçu en respectant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Confluence Maine. Une étude hydraulique réalisée pour la couverture de la voie des berges atteste que cet ouvrage n'aura pas d'incidence sur l'écoulement des crues de la Maine et permettra de stocker les eaux de la Maine en cas de crue comme actuellement.

La réalisation de la couverture partielle de la voie des berges devant s'échelonner sur environ 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fréquentation de ces nouveaux espaces par tous les publics, familles, actifs, étudiants, touristes, doit pouvoir se développer et être bénéfique pour la mise en valeur du centre-ville et des rives de la Maine.

L'ensemble des espaces publics aménagés en surface, y compris sur la couverture de la voie objet de la présente demande d'examen, relèveront du domaine public de la Ville d'Angers.

La gestion de la route départementale 323 relèvera, comme c'est le cas aujourd'hui, de la compétence du Conseil Départemental de Maine et Loire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas d'autorisation administrative requise.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La couverture partielle de la voie des berges couvre une superficie d'environ 3 300 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ville d'Angers : quai Bazin, place de
la Poissonnerie

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 ° 33 ' 23.9 " O Lat. 47 ° 28 ' 22.9 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ^x Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non ^x

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ^x Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Annexe n°2

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'espace concerné par la demande d'examen au cas par cas est aujourd'hui exclusivement affecté à la route départementale 323, composée dans cette section, d'une 2x2 voies et de deux rampes d'accès.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le SCoT de la région angevine a été approuvé le 21 novembre 2011.
En outre et suite à l'annulation du PLU Centre par jugement du 21 avril 2009, le document d'urbanisme en vigueur est le Plan d'Occupation des Sols d'Angers approuvé le 15 novembre 1979. Le site de projet est couvert par le zonage UA.
Le site est par ailleurs concerné par le Plan de Prévision des Risques d'Inondation Confluence Maine, plus particulièrement la zone rouge (R3).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'agglomération d'Angers

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Confluence Maine approuvé le 16/10/2009
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Château d'Angers - Cathédrale d'Angers - Eglise de la Trinité et abbaye du Ronceray

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation (ouvrage défini dans le respect du PPRI Confluence Maine)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RD 323 (voie des berges)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Nouvel éclairage des futurs espaces publics</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Contexte urbain et éclairage de la RD 323</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Traitements des eaux pluviales des espaces publics avant rejet</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Un des objectifs du projet est de mettre en valeur les richesses historiques, architecturales et paysagères du cœur d'Angers.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Réorganisation des déplacements en voiture et du stationnement automobile - Développement du réseau de circulation douce en centre-ville, le long des rives de la Maine et de part et d'autre de la Maine.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de ligne B du tramway de l'agglomération angevine.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos
5	aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
	Annexe n°3 : Carnet de plans et photos présentant le projet Centre-Ville Maine et la couverture de la voie des berges.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Angers

le, 17/09/2015

Signature

SPL de l'ANJOU
79, rue Desjardins
49101 ANGERS Cedex 02
SIREN 928 648 163